

PAR COURRIEL

Québec, le 21 avril 2016

Monsieur Louis Breton
Coordonnateur
Environnement et Changement climatique Canada
801-1550, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Canada

Objet : Projet Oléoduc Énergie Est
(Questions de la commission du 21 avril 2016 - DQ12)

Monsieur,

Vous avez répondu le 12 avril 2016 à une question posée par la commission d'enquête lors de la séance du 16 mars de la première partie de l'audience publique du BAPE sur le projet Oléoduc Énergie Est (Réf : GES 9). Dans votre réponse, vous présentez un tableau des « Facteurs d'émissions pour l'extraction et produits pétroliers ». La commission apprécierait que vous précisiez les points suivants :

- L'unité du tableau est en « kg de GES/baril ». Veuillez confirmer qu'il s'agit bien de « kg éq. CO₂ ».
- Vous indiquez une référence générale d'Environnement Canada en lien avec le tableau. Veuillez préciser la ou les sources (documents et pages) pour chacun des facteurs d'émissions pour l'année 2018 et déposer ce ou ces documents à la commission.
- Veuillez nous indiquer également quels sont les facteurs d'émissions pour la dernière année pour laquelle les émissions réelles sont disponibles (2013 ?). Veuillez préciser les sources des facteurs pour cette année et déposer ces documents à la commission.
- Veuillez préciser ce que les facteurs d'émissions présentés dans le tableau incluent et ce qu'ils n'incluent pas. Par exemple, est-ce que les facteurs d'émissions de GES tiennent compte de l'ensemble des intrants utilisés pour l'extraction ou la transformation ? Notamment, est-ce que tout le gaz naturel utilisé pour le forage in situ (colonnes 4 et 5) est considéré dans le calcul des facteurs, qu'il soit produit sur place ou non ?

..2

- Le tableau ne présente pas de facteurs d'émissions pour le pétrole des formations étanches. Veuillez nous fournir ces facteurs.
- Le tableau indique que le facteur d'émissions est plus faible pour le pétrole lourd conventionnel que pour le pétrole léger conventionnel. Veuillez nous indiquer quels sont les éléments qui expliquent ce résultat.
- Le tableau indique que le facteur d'émissions est plus faible pour l'extraction minière du bitume (avant transformation) que pour le pétrole conventionnel. Veuillez nous indiquer quels sont les éléments qui expliquent ce résultat.

La commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 27 avril 2016** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission